



Séparation sans divorcer inconvénients ?

Par **claric**, le **12/06/2009** à **22:56**

Bonjour,

nous sommes mariés sans contrat particulier et nous souhaitons nous séparer et divorcer plus tard pour diverses raisons.

Nous avons divers comptes (pel, perp ...) au nom de l'un et de l'autre que nous avons créés et alimentés tout au long de notre vie commune.

quels sont les inconvénients à rester marié ?

en cas de divorce, les comptes étant nominatifs restent ils à chacun ou doivent ils être fermés et les sommes partagées ?

Mon idée est de faire un partage amiable de l'argent pour que chacun puisse dépenser ses sous comme bon lui semble mais cela est il possible a faire d'une façon simple ?

Si on sépare nos comptes courants et on garde un compte commun, ces comptes retombent ils dans le partage au moment du divorce ?

merci de répondre à tout ou partie des questions ...